

24 place de la Liberté, 59100 Roubaix
jardindetrasverse@free.fr
<http://jardindetrasverse.over-blog.com/>
tél 03 20 11 03 32

À l'attention des membres du Conseil municipal de Roubaix

Objet : projet d'aménagement du corridor écologique et déplacement du Jardin de Traverse.

Monsieur le Maire,

Le projet pressenti par le jury nommé par la Ville de Roubaix pour l'aménagement du corridor écologique (FAR, agence Empreinte) dans le cadre de l'extension du parc Brondeloire prévoit le déplacement et la réduction du Jardin de Traverse.

Nous sommes à la fois très étonnés et contrariés par ce choix et désirons vous faire part de notre réaction.

En premier lieu, déplacer un jardin revient à l'anéantir. Un jardin se construit dans la durée, pas à pas, au gré du travail de la terre et de la croissance des végétaux. Le Jardin de Traverse, jardin communautaire, est le résultat de cinq années de travail acharné d'habitants enthousiastes, sur un terrain hostile pauvre en substrats mais riche de projets.

En second lieu déplacer le Jardin de Traverse, c'est mettre fin à une dynamique habitante des quartiers ouest. Le projet développé depuis cinq ans est résolument celui d'un jardin partagé, qui permet non seulement le jardinage collectif, mais aussi et surtout l'existence d'un espace de rencontres permettant la sensibilisation à l'environnement, l'organisation d'ateliers, de réunions conviviales dans un contexte agréable (bien que situé dans un quartier difficile), et l'accueil hebdomadaire d'un marché de légumes biologiques .

Devoir recommencer ce travail ailleurs découragerait à coup sûr les adhérents de l'association, et si un nouveau site devait être choisi, ce serait, n'en doutez pas, sans les membres du Jardin de Traverse, tous très investis.

En outre l'emplacement du Jardin de Traverse au sein du corridor écologique le long de la voie ferrée nous semble pouvoir être maintenu : il s'y inscrit d'ailleurs depuis le début.

En effet, le Jardin :

- pratique le jardinage écologique, sans aucun apport de produits phytosanitaires ;
- développe des projets qui participent pleinement aux objectifs d'un corridor écologique: ruches, nichoirs, compostage, zone sauvage, etc
- participe à protéger le site des intrusions par le talus de la voie ferrée;
- reçoit une fréquentation mesurée et éduquée, compatible avec un lieu protégé.

Cette implantation, réalisée en 2006, a d'ailleurs été pensée de manière cohérente, en concertation avec les services de la mairie et sur base d'un projet bénévole de paysagistes.

Le projet PILE, présenté dans le cadre du concours, ne prône pas le déplacement du Jardin, mais son intégration, avec les jardins ouvriers et la zone de compostage, dans un véritable espace de nature urbain. Il tient compte des préconisations du cahier des charges et c'est entre autres à ce titre qu'il a reçu notre assentiment.

Ainsi, nous tenions à vous demander sur quels critères et pour quels motifs le projet FAR a été retenu par le jury. Ce projet n'est pas celui qui réunissait la majorité des suffrages de l'instance consultative composé d'associations et de futurs usagers, ni de la commission développement durable du Conseil des quartiers Ouest, dont vos services avaient pourtant sollicités les avis.

Enfin, nous ne pouvons pas vous cacher le sentiment extrêmement désagréable ressenti à l'annonce de la destruction de tant d'investissement bénévole et l'impression de dédain affiché par le cabinet Empreinte et les membre du jury pour tout le travail réalisé au cœur du quartier.

C'est pourquoi nous vous demandons de reconsidérer les 2 dossiers finalistes, de prendre en compte véritablement l'avis des habitants, des associations et de la commission développement durable des quartiers ouest. Nous espérons que vous nous donnerez ainsi le signe que tout ceci n'aura été qu'un malentendu.

Nous restons disponibles pour tout échange participant à clarifier notre relation.

Croyez, Monsieur le Maire, en l'expression de nos respectueux sentiments.

Pour le Jardin de Traverse

Antoine Delor
Président